

Honoraires Forfaitaires

Recueil de règles

Ébauche pourrait faire l'objet d'autres consultations.
Le 18 avril 2011

Module d'information sur les honoraires forfaitaires

- Module 1 – Introduction
- Module 2 – Catégorie d'affaires et accusations
- Module 3 – Honoraires forfaitaires : règles
- Module 4 – Honoraires forfaitaires : processus
- Module 5 – Honoraires forfaitaires : Aide juridique en ligne



Module 3 – Recueil de règles

Le module 1

Donne un bref aperçu du programme d'honoraires forfaitaires et de son histoire, en explique les avantages et le fonctionnement dans son ensemble



Le module 2

Fournit des détails sur les types d'affaires (comme les déclarations sommaires de culpabilité de type 1) et les catégories d'accusations (comme vol de moins de) inclus à la deuxième étape des honoraires forfaitaires
Discute également les affaires et les accusations qui sont exclues
Définit les types d'honoraires forfaitaires (comme le plaidoyer de culpabilité) et indique ce qui est compris dans chaque type (comme la préparation)



Le module 3

Explique les règles les plus importantes concernant les certificats visant des accusations admissibles aux honoraires forfaitaires, la facturation et le paiement



Quand s'appliquent-ils? Honoraires forfaitaires ou Tarif horaire

* L'accusation la plus grave et le type de procédure déterminent le mode de paiement qui s'appliquera : les honoraires forfaitaires ou le tarif horaire :

Honoraires forfaitaires

- Si l'accusation la plus grave entre dans les catégories d'accusations de type procédure sommaire I et II et d'actes criminels

Exemple : Voies de fait + Défaut de se conformer
= Honoraires forfaitaires

Tarif horaire

- Si l'accusation la plus grave entre dans la catégorie des accusations ou des procédures exclues

Exemple : Voies de fait + Meurtre
= Tarif horaire



Honoraires forfaitaires : Recueil de règles

Qui peut facturer ses services sous forme d'honoraires forfaitaires?

Bien que les avocats puissent continuer d'utiliser les services des stagiaires ou des techniciens en droit...



Seuls les avocats inscrits aux listes d'AJO peuvent représenter le client dans des affaires admissibles aux honoraires forfaitaires

- AJO ne versera pas d'honoraires forfaitaires si le client, au moment où a été fourni le service ordinaire ou autorisé au terme d'un certificat, était représenté par :
 - un avocat qui n'était pas inscrit à une liste d'AJO
 - un avocat de service
 - un mandataire qui n'était pas avocat
 - un stagiaire/ technicien en droit
 - lui-même (auto représentation)



Qu'arrive-t-il si l'affaire est portée en procès?

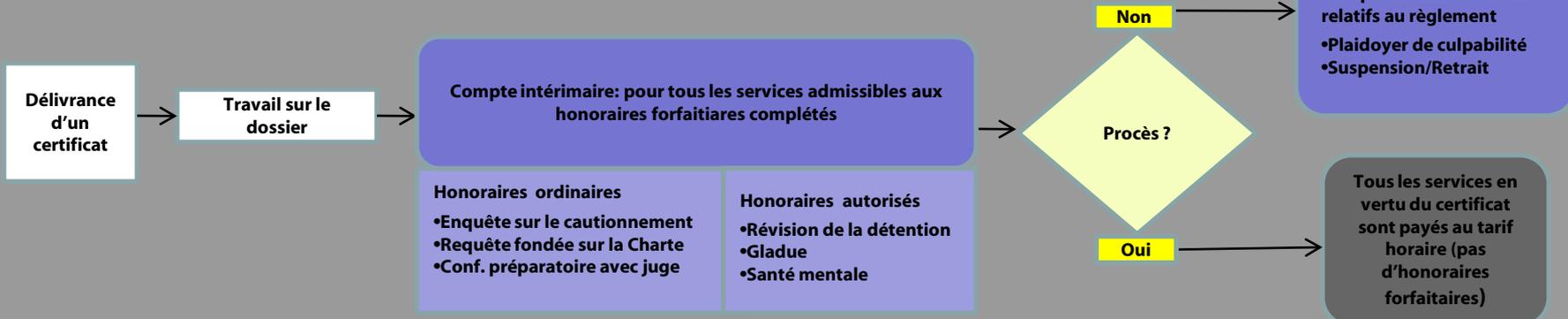
- Une fois l'affaire inscrite au rôle pour procès, tous les services seront facturés au tarif horaire.
- Les avocats peuvent réclamer des honoraires forfaitaires pour les services liés à une enquête sur le cautionnement, une conférence préparatoire avec juge ou une requête fondée sur la Charte fournis avant que l'affaire soit inscrite au rôle, en soumettant avant que l'affaire soit inscrite au rôle, un compte provisoire pour ces services.

Scénarios de facturation dans le cadre du programme des honoraires forfaitaires

Honoraires relatifs au règlement



Affaire portée en procès scénario au tarif horaire



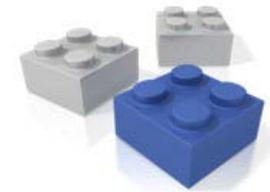
Qu'arrive-t-il si un certificat vise plusieurs accusations admissibles aux honoraires forfaitaires?

- **L'accusation le plus grave et le type de procédure déterminent les honoraires.**
 - Exemple : S'il y a des accusations de type procédure sommaire I et des actes criminels sur un seul certificat, ce sont les honoraires applicables les plus élevés qui seront versés
 - » 600 \$ pour un plaidoyer de culpabilité pour accusation de type procédure sommaire I + 800 \$ pour un plaidoyer de culpabilité pour un acte criminel = 800 \$
- Lorsque les accusations visées par un seul certificat sont entendues ensemble, seuls les honoraires relatifs à la résolution pour la catégorie de l'accusation la plus grave seront versés.
 - Exemple : Un acte criminel et une accusation du type procédure sommaire II ont été réglés ensemble; seuls les honoraires pour le règlement de l'acte criminel seront versés.



Qu'arrive-t-il des comptes admissibles aux honoraires forfaitaires s'il y a un mandat privé?

- Les procédures et politiques relatives aux mandats privés n'ont pas changé.
- Les comptes admissibles aux honoraires forfaitaires seront payés dans les 25 jours suivant leur soumission.
- S'il y a un mandat privé, les comptes d'honoraires forfaitaires seront étudiés après paiement.
- Les avocats doivent produire les bordereaux pour les services en vertu du mandat privé pour l'examen après paiement.



Puis-je soumettre un compte provisoire ou supplémentaire?

Facturation « provisoire »

Tout service admissible aux honoraires forfaitaires peut être facturé lorsque le service juridique est terminé

exemple : les honoraires relatifs à une enquête sur le cautionnement peuvent être facturés avant de facturer les honoraires relatifs au règlement par plaidoyer de culpabilité

Comptes supplémentaires

Des comptes supplémentaires peuvent être soumis après la facturation des honoraires relatifs au règlement (exemple : plaidoyer de culpabilité) pour :

- Des honoraires réguliers et autorisés (enquête sur le cautionnement, révision de la détention)
- Des honoraires relatifs aux clients vulnérables (santé mentale, Gladue)
- Des débours exclus



Quels débours sont compris dans les honoraires forfaitaires?

- Les honoraires forfaitaires comprennent les débours les plus communs et les moins coûteux.
 - » Les frais de télécopie
 - » les photocopies (sauf celles faites à l'extérieur du bureau)
 - » Les huissiers - la signification et le dépôt de documents en Ontario
- AJO a calculé le coût moyen de ces débours et les a inclus dans les honoraires forfaitaires.
- Les avocats ne peuvent pas facturer séparément pour le remboursement des débours inclus qui ont été encourus avant la date de délivrance du certificat.
- Si un certificat est annulé, aucun débours inclus ne sera remboursé.

Dois-je soumettre mes bordereaux pour les comptes admissibles aux honoraires forfaitaires?

- Il n'est pas nécessaire de joindre les bordereaux lors de la soumission des comptes admissibles aux honoraires forfaitaires en ligne.
- Les bordereaux doivent être joints si l'affaire est portée en procès et que le tarif horaire s'applique.
- Les avocats ont l'obligation de conserver les bordereaux pour satisfaire
 - I. Au devoir de l'avocat envers son client
 - II. Le Barreau du Haut-Canada
 - III. La *Loi sur les services d'aide juridique* et ses règlements, à cet égard
 - IV. Les politiques et procédures d'AJOLes avocats ont l'obligation de produire les bordereaux sur demande d'AJO.



Qu'arrive-t-il de l'incitatif pour le Nord, la RQG, les limites de facturation annuelle et quotidienne?

- Incitatif pour le Nord et rémunération quotidienne garantie (RQG)
 - AJO procède à la révision de sa politique sur l'incitatif pour le Nord et la RQG relativement aux honoraires forfaitaires.
 - AJO paiera l'incitatif pour le Nord et la RQG à l'égard des honoraires forfaitaires.
- Limites de facturation annuelle et quotidienne
 - AJO procède à la révision de sa politique sur les limites de facturation annuelle et quotidienne.
 - La politique actuelle demeure en vigueur durant cette révision.
 - Les honoraires forfaitaires sont comptés dans la limite de facturation annuelle.



Qu'entend-on par honoraires ordinaires et autorisés?

Honoraires ordinaires :

Ils concernent les services à l'égard des éléments inscrits sur tous les certificats admissibles aux honoraires forfaitaires qui sont délivrés :

- Plaidoyer de culpabilité
- Suspension/retrait
- Enquête sur le cautionnement
- Requête fondée sur la Charte
- Conférence préparatoire avec juge

Honoraires autorisés

Ils concernent les services qui doivent être autorisés en regard de ce qui suit :

- Révision de la détention :
- Observations au tribunal Gladue
- Santé mentale



Comment doit-on procéder pour obtenir une autorisation?

- **Révision de la détention :** L'autorisation pour une révision de la détention est donnée par le directeur régional du district, conformément aux politiques et procédures actuelles d'AJO.
- **Observations au tribunal Gladue :** L'autorisation pour les observations au tribunal Gladue est inscrite sur le certificat au moment de sa délivrance si le client s'identifie comme Autochtone. Les honoraires forfaitaires sont versés à la suite de la préparation et/ou de l'exposé des observations au tribunal Gladue. Les avocats qui sont inscrits à la liste Gladue peuvent demander qu'AJO ajoute l'autorisation en regard des observations Gladue au certificat. Les avocats doivent conserver des bordereaux détaillés sur le travail de préparation des observations au tribunal Gladue.
- **Santé mentale :** Les honoraires en regard de la santé mentale sont autorisés à la délivrance de certificats admissibles aux honoraires forfaitaires lorsque l'accusé a des antécédents connus de troubles de santé mentale (certificat antécédent pour des audiences devant la Commission du consentement et de la capacité (CCC) ou devant la Commission Ontarienne d'examen (COE) et certificat en vertu de l'article 82.5 de la *LSAJ*).
- Si les honoraires en regard de la santé mentale n'ont pas été autorisés à la délivrance du certificat, l'autorisation de l'ajouter peut être accordée, sur demande de l'avocat, si certains critères sont satisfaits.

Les augmentations discrétionnaires seront-elles disponibles dans le système des honoraires forfaitaires?

- On a tenu compte des augmentations discrétionnaires dans les honoraires forfaitaires – il n'est pas nécessaire de faire une demande d'augmentation discrétionnaire.
- Les augmentations discrétionnaires supplémentaires ne sont pas disponibles pour des certificats admissibles aux honoraires forfaitaires.
- Les augmentations discrétionnaires sont encore disponibles pour les services payés au tarif horaire.
- Le directeur régional a le pouvoir d'exclure, dans des circonstances exceptionnelles, une accusation du programme d'honoraires forfaitaires et permettre l'application du tarif horaire à l'affaire.



Puis-je représenter un coaccusé en vertu d'un certificat admissible aux honoraires forfaitaires?

- Les politiques et procédures sur les conflits d'intérêt et la représentation de coaccusés n'a pas changé.
- L'avocat doit indiquer qu'il a représenté le coaccusé lors de la facturation de comptes admissibles aux honoraires forfaitaires.
- Le compte sera retiré du processus ordinaire de paiement et fera l'objet d'une étude par le personnel d'AJO avant d'être payé.

Que dois-je facturer lorsque les accusations admissibles aux honoraires forfaitaires visées par plusieurs certificats au nom d'un même client sont entendues séparément?

- Les accusations admissibles aux honoraires forfaitaires visées par plusieurs certificats au nom d'un même client sont entendues séparément lorsque les accusations de chaque certificat ont été résolues dans des salles d'audience différentes, des jours différents ou à des heures différentes.
- Lorsque les accusations admissibles aux honoraires forfaitaires visées par plusieurs certificats au nom d'un même client sont résolues séparément, les avocats peuvent facturer AJO séparément, aux termes de chacun des certificats.
- Exemple :
 - Premier groupe d'accusations entendues le 2 juin 2010 : Voies de fait + défaut de se conformer = honoraires forfaitaires 1 pour retrait des accusations
 - Deuxième groupe d'accusations entendues le 3 septembre 2010 : Manquement à l'ordonnance de probation + Défaut de se conformer = honoraires forfaitaires 2 pour plaider de culpabilité
 - Troisième groupe d'accusations entendues le 8 octobre 2010 : Défaut de se conformer X4 = honoraires forfaitaires 3 pour plaider de culpabilité



Que dois-je facturer lorsque les accusations admissibles aux honoraires forfaitaires visées par un seul certificat au nom d'un client sont entendues séparément?

- Les services à l'égard d'accusations entendues séparément ne peuvent pas être facturés aux termes d'un seul certificat admissible aux honoraires forfaitaires. Les honoraires d'un seul type de règlement (plaidoyer de culpabilité / retrait) peuvent être facturés sur un tel certificat. De même, les honoraires ordinaires et autorisés ne peuvent être facturés qu'une seule fois pour chaque type d'honoraires.
- Les accusations entendues séparément doivent être regroupées en fonction de la date de leur règlement.
- Les services à l'égard d'un groupe d'accusations peuvent être facturés en vertu du certificat actuel.
- Un nouveau certificat est nécessaire et sera délivré pour chaque autre groupe d'accusations entendues séparément.



Que dois-je facturer lorsque les accusations visées par plusieurs certificats au nom d'un même client sont résolues ensemble?

- Si les accusations visées par plusieurs certificats au nom d'un même client sont résolues ensemble (c.-à-d. le même jour, en même temps et devant le même juge), les avocats peuvent facturer AJO aux termes des certificats séparés pour les services juridiques fournis qui sont inscrits sur le certificat.
- Les honoraires d'un seul type de règlement (plaidoyer de culpabilité / retrait / non résolu) peuvent être facturés.
- Une seule conférence préparatoire avec juge, enquête sur le cautionnement ou autre procédure admissible aux honoraires forfaitaires peut être facturée lorsque les accusations visées par plusieurs certificats sont entendues ensemble.
- Exemple : Les accusations sont résolues ensemble, le même jour, à la même heure, devant le même juge
 - Premier certificat : Voies de fait + Possession de moins de = règlement : plaidoyer de culpabilité
 - Deuxième certificat : Manquement à une ordonnance de probation x 2 + vol de moins de = règlement : retrait + conférence préparatoire avec juge
 - Le compte portera sur le deuxième certificat seulement – retrait (honoraires pour un seul type de règlement) + honoraires pour conférence préparatoire avec juge



Comment seront payées les affaires visées par un certificat qui sont exclues?

- Tous les services en regard d'accusations et de procédures exclues du programme d'honoraires forfaitaires inscrites sur un certificat seront payés au tarif horaire, même si le certificat vise également des accusations multiples moins graves.
- Un autre certificat sera délivré dans le cas d'accusations criminelles qui ne sont pas connexes.
 - Exemple : Meurtre + Voie de fait + Voies de fait, résistance à une arrestation = tarif horaire



Qu'arrive-t-il lorsqu'il y a un certificat visant des accusations exclues et un autre visant des accusations admissibles aux honoraires forfaitaires et que les affaires sont entendues séparément?

- Les accusations sont résolues séparément lorsqu'elles sont entendues dans des salles d'audiences différentes, des jours différents ou à des heures différentes.
- Lorsque des accusations exclues visées par un certificat et des accusations admissibles aux honoraires forfaitaires visées par un autre certificat sont entendues séparément, les services à l'égard des accusations exclues sont facturés au tarif horaire et des honoraires forfaitaires sont facturés pour les services à l'égard des accusations qui y sont admissibles, aux termes des certificats respectifs.
 - Exemple : Le certificat vise les accusations suivantes :
 - Premier certificat - première instance : Voies de fait x2, Possession d'arme à feu sachant qu'elle est interdite = honoraires forfaitaires
 - Deuxième certificat - deuxième instance : Décharge intentionnelle d'une arme à feu = tarif horaire



Qu'arrive-t-il lorsqu'il y a un certificat visant des accusations exclues et un autre visant des accusations admissibles aux honoraires forfaitaires, au nom d'un même client, et que les affaires sont entendues ensemble?

- Lorsque les accusations exclues payables au tarif horaire et les accusations admissibles aux honoraires forfaitaires d'un même client sont résolues ensemble (c.-à-d., le même jour, dans la même salle d'audience, devant le même juge), les avocats peuvent appliquer le tarif horaire pour les services à l'égard des accusations exclues et facturer des honoraires forfaitaires uniquement pour un conférence préparatoire avec juge, une requête en fonction de la Charte, une enquête sur le cautionnement ou une révision de la détention (si autorisée).
- Les honoraires en vertu du règlement (plaidoyer de culpabilité / retrait) et les honoraires pour observations *Gladue* ne peuvent être facturés s'il y a un certificat visant des accusations exclues au nom du même client et que les affaires sont résolues ensemble.
- Si les conférences préparatoires avec juge, requêtes en fonction de la Charte, enquêtes sur le cautionnement ou révisions de la détention à l'égard d'accusations exclues et d'accusations admissibles aux honoraires forfaitaires sont entendues ensemble, l'avocat ne peut pas facturer ce type d'honoraires. Les services à l'égard de ces procédures auxiliaires ne peuvent être facturés qu'aux terme du certificat visant des accusations exclues.



Dans quels cas les certificats seront-ils modifiés et dans quels cas émettra-t-on un nouveau certificat?

- Les certificats continueront d'être modifiés conformément à la règle de 12 mois en tenant compte d'un nouveau principe :
- Les certificats ne seront modifiés que pour ajouter des accusations du même genre et après que l'avocat du client aura confirmé que les accusations seront entendues ensemble.
- Les avocats seront requis de présenter leur demande de modification par le biais du site Web d'AJO ou d'Aide juridique en ligne, d'utiliser le Formulaire de demande de modification/nouveau certificat et de répondre à un certain nombre de questions pour attester que les affaires seront entendues ensemble. Si tous les paramètres sont respectés, le certificat sera modifié et l'avocat en sera informé.
- Si les paramètres de modification ne sont pas respectés, AJO émettra un nouveau certificat.